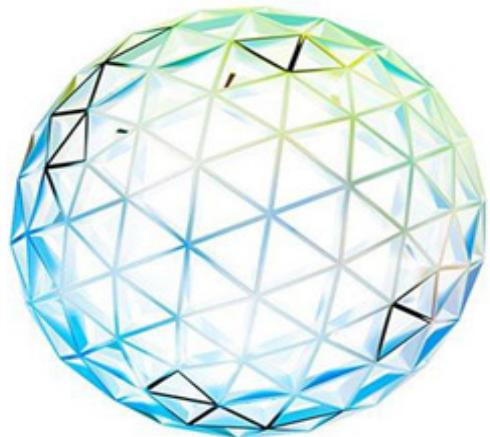


## Alerte en fiscalité canadienne Faits saillants du budget 2012 de la Colombie-Britannique

Le 21 février 2012



Faits saillants du budget	Perspectives budgétaires et économiques	Impôts des sociétés	Crédits d'impôt pour les familles	Transition à la TVP	Autres mesures fiscales	Personnes-ressources clés
---------------------------	---	---------------------	-----------------------------------	---------------------	-------------------------	---------------------------

### Faits saillants du budget

M. Kevin Falcon, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, a présenté aujourd’hui le budget 2012 de la province. Sous le thème de la « discipline fiscale », le budget 2012 vise expressément à éliminer le déficit de la province d’ici 2013-2014 tout en protégeant les services publics et en bâtissant une économie plus concurrentielle.

Malgré les revenus à la baisse, les dépenses à la hausse et les coûts imprévus dans le budget du dernier exercice, résultant principalement du retour de la taxe de vente provinciale (TVP), le gouvernement a maintenu son engagement envers les familles, le plan de création d’emplois de la Colombie-Britannique et les programmes essentiels. La province a en outre reconnu la nécessité de promouvoir la Colombie-Britannique comme un havre pour l’investissement.

Voici quelques-uns des faits saillants du budget 2012 :

### L’avenir de la fiscalité

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l’échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
- S’il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l’échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l’innovation et l’investissement tout en appuyant l’objectif d’un budget équilibré.
- **L’avenir de la fiscalité**
- **L’avenir de la productivité**

- La baisse précédemment annoncée du taux d'imposition des petites entreprises à 0 % d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012 n'aura **pas** lieu; le taux actuel de 2,5 % sera plutôt maintenu. Le taux sera revu lorsque la situation budgétaire se sera améliorée.
- Une augmentation temporaire d'un point du taux général d'imposition des sociétés entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, faisant ainsi passer ce taux à 11 %.
- Le budget propose une série de crédits d'impôt et d'allégements fiscaux visant à démontrer l'engagement du gouvernement envers le plan de création d'emplois de la Colombie-Britannique et le soutien aux familles de la province.

Les mesures fiscales annoncées dans le budget ne prêtent pas particulièrement à controverse. Le maintien du taux d'imposition des petites entreprises à 2,5 % et l'augmentation temporaire de 1 % du taux général d'imposition des sociétés ne surprennent pas; ces taux sont comparables à ceux des autres provinces. L'approche attentiste relative à l'augmentation du taux général d'imposition des sociétés est prudente mais dans l'avenir pourrait toutefois nuire à la position concurrentielle de la Colombie-Britannique si l'Alberta maintient son taux à 10 % et que l'Ontario fait elle aussi passer son taux à 10 %, tel que prévu.

## Perspectives budgétaires et économiques

Les contraintes budgétaires du budget 2012 s'expliquent par les prévisions économiques qui annoncent une croissance plus faible que prévue en 2012. Selon des estimations conservatrices, l'économie de la Colombie-Britannique devrait connaître une croissance de 1,8 % en 2012, de 2,2 % en 2013 et de 2,5 % en 2014. Le budget 2012 vise à assurer que la Colombie-Britannique ait encore une position budgétaire solide au sortir du ralentissement économique actuel.

Le ministre Falcon prévoit un déficit de 2,5 milliards de dollars pour 2011-2012 et de 968 millions de dollars pour 2012-2013. Conformément à son engagement de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2014, il prévoit un excédent budgétaire de 154 millions de dollars en 2013-2014 et de 250 millions de dollars en 2014-2015. Pour satisfaire à cet engagement, le budget 2012 contient d'ailleurs diverses mesures fiscales visant à réduire le déficit tout en appuyant certaines initiatives. Vous trouverez plus bas les faits saillants de ces mesures fiscales.

### Retour au début

## Impôts des sociétés

En raison de l'incertitude caractérisant le contexte fiscal actuel, le taux d'imposition des petites entreprises de 2,5 %, qui devait être réduit à 0 % d'ici avril 2012, sera au contraire maintenu.

Le budget 2012 comprend également une augmentation temporaire d'un point du taux général d'imposition des sociétés, le faisant ainsi passer à 11 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. La nécessité de mettre en œuvre cette mesure fiscale sera toutefois réévaluée dans le budget 2013.

### Retour au début

## Crédits d'impôt pour les familles

### *Prime pour l'achat d'une première habitation neuve de la Colombie-Britannique*

Le budget 2012 propose un crédit d'impôt remboursable unique et temporaire, le « *BC First-Time New Home Buyers' Bonus* », destiné aux premiers acheteurs qui acquièrent une habitation neuve. Ce crédit représente 5 % du prix d'achat de l'habitation, jusqu'à un maximum de 10 000 dollars. Ce crédit est éliminé progressivement en fonction du revenu et ne s'applique que si la taxe de vente harmonisée (TVH) s'applique également à l'achat. Cette mesure, conjuguée au remboursement majoré sur les habitations neuves en Colombie-Britannique lié à la TVH et annoncé le 17 février dernier, encourage l'achat d'habititations neuves au cours de l'année prochaine, alors que la TVH sera encore en vigueur, avant le retour de la TVP.

### *Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des aînés de la Colombie-Britannique*

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des aînés de la Colombie-Britannique (« *BC Seniors' Home Renovation Tax Credit* ») est un nouveau crédit d'impôt personnel remboursable visant à aider les personnes âgées de 65 ans et plus à payer les rénovations de leur résidence permanente. Le crédit annuel maximum sera de 1 000 dollars, correspondant à 10 % des dépenses admissibles.

### *Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants*

Le budget 2012 propose également deux nouveaux crédits d'impôt non remboursables, le « *Children's Fitness Credit* » et le « *Children's Arts Credit* », de 5,06 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 dollars par enfant, soit un maximum de 25 \$ par enfant pour chaque crédit. Les dépenses admissibles pour

ces deux crédits d'impôt sont identiques à celles des crédits d'impôt fédéraux pour la condition physique et pour les activités artistiques des enfants. Ces mesures, conjuguées aux crédits fédéraux connexes, offrent un soutien supplémentaire aux familles pour les aider à garder leurs enfants actifs et motivés.

#### **Retour au début**

### **Transition à la TVP**

Les règles transitoires générales concernant les immeubles d'habitation en vue du rétablissement de la TVP ont été annoncées vendredi dernier et résumées dans notre édition de **Taxes indirectes canadiennes** parue le même jour. Le budget confirme la remise en vigueur de certaines taxes et de l'imposition de certains droits qui avaient été éliminés lors de l'introduction de la taxe de vente harmonisée (TVH), y compris la taxe sur la location de véhicules de tourisme, la taxe sur les véhicules de luxe, la taxe sur les véhicules à immatriculation multilatérale, la taxe sur le gaz naturel et le gaz propane et les droits imposés au titre du *Innovative Clean Energy (ICE) Fund* (qui ne s'appliquera pas aux achats résidentiels et commerciaux d'électricité). La taxe de 8 % sur l'hébergement de courte durée sera aussi remise en vigueur, mais sera incluse dans la législation sur la TVP plutôt que de relever d'une loi distincte portant sur la taxe sur les chambres d'hôtel afin d'en simplifier l'administration. L'imposition de droits à l'égard des batteries ne sera pas remise en vigueur. Durant la transition, la TVP applicable à la vente entre particuliers de véhicules, de bateaux et d'aéronefs sera maintenue à 12 %, la TVP sur les spiritueux sera rétablie à 10 % (avec des réductions correspondantes des marges pour garantir un prix affiché en magasin constant), les taux de taxe sur le tabac augmenteront, le crédit sur la TVH de la Colombie-Britannique sera remplacé par le crédit sur la taxe de vente de la Colombie-Britannique et l'augmentation du crédit d'impôt personnel de base attribuable à la TVH sera annulée. Le gouvernement estime que ces deux dernières mesures devraient de façon générale compenser pour la perte de revenu découlant de l'élimination de la TVH.

Enfin, le gouvernement a confirmé qu'il améliorera l'administration de la TVP, notamment en simplifiant et en modernisant la législation et la réglementation relatives à la nouvelle TVP. Ces mesures n'auront pas d'incidence sur le traitement fiscal actuel des biens et des services, mais elles réduiront le fardeau lié à l'administration et à la conformité. Un nouveau logiciel d'inscription, de conformité et de déclaration sera mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif. Le gouvernement inscrira environ 100 000 entreprises à titre de percepteurs d'impôts.

#### **Retour au début**

### **Autres mesures fiscales clés**

Le budget de 2012 comprend les mesures fiscales clés suivantes :

- À compter de 2012 et pour les années d'imposition futures, le taux du crédit d'impôt sur les dividendes déterminés passe de 9,76 % à 10 %.
- À compter de l'année 2012 et pour les années d'imposition futures, la limite de 10 000 \$ applicable au montant des frais médicaux demandé à l'égard des personnes à charge autres qu'un conjoint ou un enfant mineur est éliminée.
- La taxe provinciale sur le carburéacteur pour les vols internationaux de passagers et de marchandises sera éliminée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.
- Les crédits aux termes du programme de crédit d'impôt pour la formation sont maintenus pour une période supplémentaire de trois ans jusqu'à la fin de 2014.
- Des mesures législatives seront introduites afin de rendre permanent le plafond existant sur les taux d'impôt foncier municipal des installations portuaires.

- Pour l'année 2012, le budget du « *Small Business Venture Capital Program* » a été rehaussé de trois millions de dollars afin de fournir des crédits d'impôt aux investissements directs dans les nouvelles sociétés admissibles. L'augmentation de 3 millions de dollars permettra d'injecter en 2012, 2013 et 2014 jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars additionnels en capitaux propres dans les nouvelles entreprises admissibles.
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les primes du régime d'assurance maladie (« *Medical Services Plan* ») augmenteront d'environ 4 % afin de contribuer au financement des soins de santé de la population de la Colombie-Britannique.
- Les taux de la taxe sur le carbone devraient augmenter le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et équivaldront à 30 \$ par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. La *Carbon Tax Act* est modifiée afin de clarifier que la taxe sur le carbone continuera de s'appliquer après le 30 juin 2013 au taux de 30 \$ par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- Le seuil à partir duquel la subvention aux propriétaires est réduite passe de 1 150 000 \$ à 1 285 000 \$ pour l'année d'imposition 2012. Pour l'année d'imposition 2012, le revenu maximal en dessous duquel un propriétaire est pleinement admissible à un avantage passe de 28 000 \$ à 30 000 \$. Le revenu maximal pour être partiellement admissible à un avantage passe de 30 000 \$ à 32 000 \$.

## Personnes-ressources

### Associé directeur canadien – Fiscalité

Andrew W. Dunn  
416-601-6227

### Leader national de la politique fiscale

Albert Baker  
416-643-8753

### Vancouver

Etienne Bruson  
604-640-3175

### Région des Rocheuses

John Bylhouwer  
604-539-3624

Janice Roper  
604-640-3353

### [Accueil](#) | [Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000  
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Cette publication est produite par Deloitte & Touche s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir <http://www.deloitte.com/ca/apropos>.